



EDITO

Par Vincent MANGOT
Président de l'ANFH
Haute-Normandie

L'ANFH ACTEUR DU DPC

L'année 2012 est une année constructive dans le domaine de la formation continue des agents de la Fonction Publique Hospitalière. En effet, le début d'année 2013 sera marqué par la mise en œuvre du Développement Professionnel Continu (DPC) qui fait évoluer la politique de formation des personnels paramédicaux et médicaux de nos établissements.

Face à cette réforme de la formation plusieurs enjeux apparaissent.

Tout d'abord, nous remarquons que chaque agent devra valider son obligation individuelle et annuelle de formation DPC.

Les politiques de formation des personnels médicaux et paramédicaux peuvent avoir intérêt à mettre en œuvre une gestion commune autour de cette réforme, d'autant plus que des possibilités de validation collective pourront permettre à un groupe d'agents, dans le cadre d'une Analyse des Pratiques Professionnelles, de valider cette obligation de formation.

Nous remarquons également que cette évolution, à travers l'Analyse de Pratiques Professionnelles, lie davantage la politique formation et la qualité de chaque établissement.

L'ANFH, à l'occasion de cette évolution dans le domaine de la formation, apporte son expertise et joue un rôle actif de conseiller auprès des établissements adhérents.

En regroupant les Directeurs des Ressources Humaines, les Directeurs des Affaires Médicales et les Responsables de Formation Continue lors de réunions d'information, l'ANFH durant cette année 2012 coordonne et travaille étroitement avec les hôpitaux sur le volet opérationnel de cette réforme. Un groupe de travail avec quelques établissements de la région est ainsi créé.

Enfin, l'ANFH peut, pour chaque établissement, gérer les fonds du DPC des personnels médicaux. Il lui appartiendra d'apporter la preuve de la pertinence de cette gestion qui, comme vous le savez, n'est plus à démontrer pour nos agents non médicaux de nos établissements.

À tous, je souhaite que l'année 2012 continue à être enrichissante et vous permette de profiter d'un des nombreux dispositifs de formation que l'ANFH met en œuvre.



LA FORMATION AU SERVICE DU PARCOURS PROFESSIONNEL DEVENIR AGENT D'ENTRETIEN DU BÂTIMENT

Vous assurez la maintenance des locaux d'un établissement sanitaire, médico-social ou social. L'ANFH vous propose dès l'automne 2012 un dispositif de formation innovant qu'elle a construit pour vous avec l'AFPA (Association pour la Formation Professionnelle des Adultes)

Vous pourrez développer de nouvelles compétences, vous perfectionner, actualiser vos connaissances sur de nouvelles techniques, de nouveaux matériaux et/ou de nouvelles normes réglementaires.

L'ANFH propose 9 modules vous permettant de construire, en lien avec votre employeur, le parcours de formation qui vous convient. Vous pourrez suivre et valider un ou plusieurs modules. Ces modules sont capitalisables. Si vous validez les 9 modules, vous pourrez obtenir le titre

professionnel d'agent d'entretien du bâtiment (sous conditions). Vous pouvez aussi choisir des modules concernant un seul métier (par exemple maçon) et construire ensuite un parcours de formation vous permettant progressivement d'aller vers un titre professionnel dans ce métier.

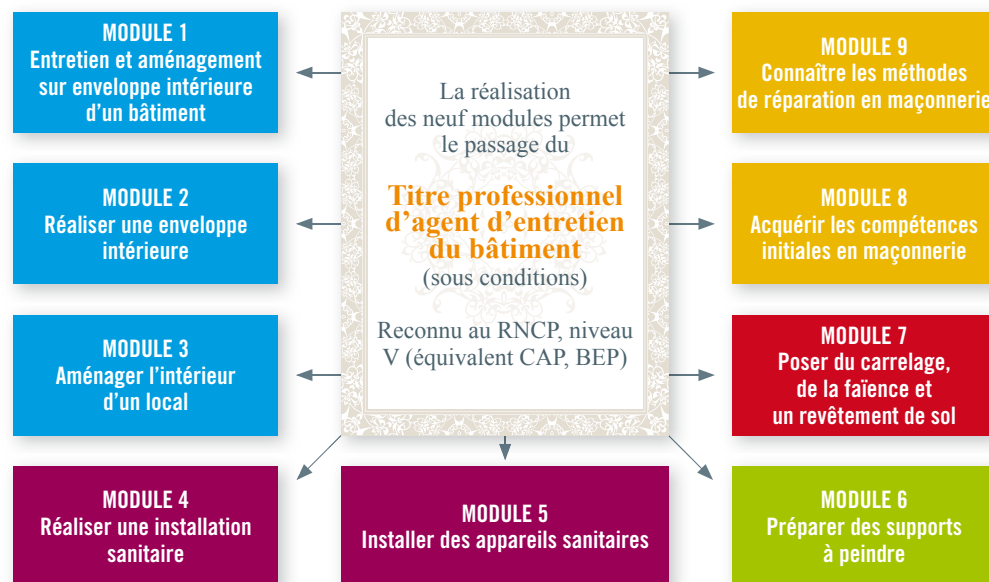
L'ANFH vous propose donc un parcours à la carte en fonction de vos besoins pouvant aller jusqu'à l'obtention d'un titre professionnel par capitalisation des modules validés.

TÉLÉCHARGEZ IMAGIN'ACTION SUR WWW.ANFH.FR

→ CLIQUEZ SUR LA RÉGION HAUTE-NORMANDIE DANS LA CARTE DE FRANCE SITUÉE EN HAUT À GAUCHE
PUIS, DANS LA RUBRIQUE KIOSQUE (JUSTE EN DESSOUS), SÉLECTIONNEZ LE NUMÉRO D'IMAGIN'ACTION

LA FORMATION AU SERVICE DU PARCOURS PROFESSIONNEL (SUITE)

DEVENIR AGENT D'ENTRETIEN DU BÂTIMENT



VOS QUESTIONS

À qui dois-je m'adresser ? Au service formation continue de votre établissement

Il y a-t-il une limite d'âge ? Non

Les frais de formation seront-ils à ma charge ? Non, ils entrent dans le plan de formation de votre établissement, qui après accord, les prendront en charge

Puis-je utiliser mon DIF ? Oui, toujours en accord avec votre établissement

Où aura lieu la formation ? En fonction des groupes constitués, le lieu de formation pourra être l'AFPA de Rouen ou d'Evreux.

BOITE À OUTILS

EN ROUTE POUR LE DPC

Afin de vous aider à mettre en œuvre le Développement Professionnel Continu en 2013, l'ANFH met en place dès maintenant, un portefeuille d'actions et d'informations :

- Des réunions d'information sont initiées depuis le 1^{er} semestre 2012.
- Une journée régionale est prévue pour nos adhérents le 9 Octobre 2012.
- Une Action de Formation Nationale "mettre en place le DPC au sein de son établissement" est proposée aux établissements.
- Un guide DPC téléchargeable sur Internet.

Des kits de communication à destination des établissements, des médecins, des agents seront bientôt disponibles.

• Une évolution du logiciel Gesform est envisagée dès 2013.

Toutes ces mesures feront l'objet de communications et de travaux pour accompagner les établissements. Actions à destination des DRH, des Directions d'affaires médicales et des Responsables formation.



GPMC

AU PLUS PRÈS DE VOTRE MÉTIER

Du parcours professionnel à la GPMC... il n'y a qu'un pas. C'est tout l'enjeu de la Gestion Prévisionnelle des Métiers et Compétences (GPMC) que d'aider les agents à se professionnaliser. Les métiers changent, il est nécessaire d'acquérir de nouvelles compétences et d'enrichir son parcours professionnel. Les besoins du territoire de santé et des populations évoluent eux aussi et sont à prendre en compte.

La GPMC, au travers de la vision des métiers dont votre établissement a besoin aujourd'hui et demain, permet de compléter la gestion statutaire par une gestion des métiers plus proche de la réalité (par exemple, vous êtes aide-soignante, mais vous exercez le métier de secrétaire).

La démarche s'intéresse aussi à tous les métiers : techniques, soignants, administratifs..., à leur contenu qui évolue, aux métiers qui disparaissent, à ceux qui entrent dans nos établissements.

La notion de compétence, dans ce contexte, est primordiale : acquérir, entretenir, développer ses compétences devient un véritable enjeu.

L'entretien professionnel et l'entretien de formation avec votre cadre permettent d'échanger et de réfléchir à vos besoins, en fonction, non plus de votre grade, mais du métier que vous exercez : compétences à développer au sein de votre poste, projet professionnel qualifiant ou non, besoin ou envie de mobilité interne.

C'est dans ce cadre qu'une démarche régionale ANFH/ARS (Agence Régionale de Santé) s'est mise en place dès 2010 pour accompagner les établissements dans le développement de leur GPMC.

Fin 2012, 21 établissements sanitaires et 11 EHPAD de la région seront engagés dans cette démarche.

JOURNEES THEMATIQUES DES SUJETS QUI VOUS PREOCCUPENT

L'ANFH, souhaite apporter une information adaptée aux besoins des agents hospitaliers. Face au succès rencontré en 2011 par les journées dédiées au travail de nuit et à la responsabilité juridique des agents, il a été décidé de les reconduire en 2012 afin d'accueillir l'ensemble des personnes intéressées. Retour sur le thème du travail de nuit, qui réunissait 270 aides-soignants et infirmiers à Yvetot le 27 avril dernier.



NOUS, SOIGNANTS DE NUIT

Nous avons, le matin, montré que le travail de nuit est un temps particulier autant pour les soignants que pour les patients. Nous avons tous souhaité mettre ce temps au service des patients qui ont de nombreuses attentes techniques ou relationnelles, la nuit. Ces paroles partagées sans culpabilité font partie du métier. Cette caractéristique particulière sur laquelle on veille mérite une attention.

Le débat sur la non reconnaissance a été le fil conducteur de la journée, le monde de la nuit est en effet méconnu. Ainsi, nous nous sommes questionnés sur la myopie, voire l'autisme, des équipes de jour sur notre travail nocturne. Derrière ce débat, une question : comment maintenir l'esprit commun pour éviter les clivages ? A nous de nous faire reconnaître, de faire l'effort d'aller chercher l'information, d'être l'ambassadeur de notre métier, bref, d'avoir une posture dynamique. Tout ceci nécessite une bonne articulation dans le respect des uns et des autres.

L'intérêt de ce métier s'exprime souvent par l'autonomie, la responsabilité, le contact au patient, le dialogue, l'organisation. Car le travailleur de nuit est un peu seul. Le prix à payer en est multiple :

- La forme physique : les enjeux d'une bonne hygiène de vie,
- En termes d'organisation de vie impactée (vie familiale et personnelle)
- La nécessité de mettre en place une stratégie adaptée à chacun,
- Le fait de vivre avec une certaine insécurité juridique, d'où la nécessité d'écrire.

Ce beau métier, il faut vouloir l'exercer, tous ne le peuvent pas pour toutes ces raisons. Cette journée a montré qu'il était nécessaire de se réinterroger sur la pertinence du travail de nuit, sur le dialogue avec la hiérarchie, les cadres et l'ensemble des collègues jour et nuit afin de permettre à tous de le porter de façon forte et positive. Merci à tous et un grand merci à tous nos intervenants.

BRAINSTORMING

VOUS AVEZ DIT MEMOIRE...



La mémoire est l'une des fonctions les plus importantes et l'une des propriétés les plus passionnantes du cerveau.

Le philosophe Pascal disait au 17^{ème} siècle : "La mémoire est nécessaire à toutes les opérations de l'esprit", elle est donc essentielle à tout apprentissage puisqu'elle permet le stockage et le rappel des informations apprises.

La mémoire, au fond, n'est rien d'autre que la trace qui reste d'un apprentissage. De plus, non seulement la mémoire dépend de l'apprentissage, mais l'apprentissage dépend aussi de la mémoire. En effet, les connaissances mémorisées constituent une trame sur laquelle viennent se greffer les nouvelles connaissances. Plus notre bagage de connaissances est grand, plus on pourra y greffer de nouvelles informations facilement.

La mémoire est donc notre capacité de se rappeler des expériences passées. Nous pouvons distinguer, entre autres deux grands types de mémoire :

- La mémoire à court terme enregistre temporairement les événements. C'est un visage croisé dans la rue ou un numéro de téléphone entendu qui se dissipera rapidement à tout jamais, si on ne fait pas un effort conscient pour s'en rappeler.
- La mémoire à long terme sert non seulement à emmagasiner tous les événements significatifs qui jalonnent notre existence, mais aussi à retenir le sens des mots et les habiletés manuelles apprises. Sa capacité semble illimitée. Elle peut durer des jours, des mois, des années, voire toute une vie, même si sa fiabilité tend à décroître avec l'âge. Nous apprenons une nouvelle langue en l'étudiant, mais nous la parlons ensuite grâce à la mémoire qui puise dans les mots appris.

C'est à vous... testez votre mémoire en répondant à ces trois questions

1. Qui est PASCAL ?
2. Donnez la définition de la mémoire ?
3. En répondant à ces 2 questions, quel type de mémoire avez-vous mobilisé ?

POUR RÉPONDRE À VOS DEMANDES, DEUX FORMATIONS SONT INSCRITES AU PLAN INTER

- Être soignant la nuit : un professionnel reconnu (public de nuit)
- Être soignant de nuit (encadrement)

➔ Inscription auprès du service formation de votre établissement

A NOTER

CALENDRIER 2012 DE DÉPÔT DES DOSSIERS CFP/BC/VAE

les demandes de financement
CFP/BC/VAE (dossiers complets)
doivent être envoyées exclusivement
en **RECOMMANDÉ AVEC
ACCUSÉ DE RÉCEPTION**
dans les délais de réception
indiqués ci-dessous:

CGR DU 24/08/2012

- CFP (début de formation avant
le 14/12/2012) → **03/08/2012**
- VAE /BC (à faire débiter après
le 17/09/2012) → **17/08/2012**

CGR DU 12/10/2012

- CFP (début de formation avant
le 31/12/2012) → **21/09/2012**
- VAE /BC (à faire débiter après
le 27/10/2012) → **05/10/2012**

CGR DU 14/12/2012

- CFP (début de formation avant
le 31/03/2013) → **23/11/2012**
- VAE /BC (à faire débiter après
le 05/01/2013) → **07/12/2012**

DÉLAIS DE RIGUEUR

CFP : si le début de formation se
situe après la date indiquée, l'étude
de celui-ci sera repoussée à la réunion
correspondante.

VAE ET BC : la date de début
indiquée tient compte du délai d'édition
et d'envoi des divers documents après
la réunion.

Pour obtenir un dossier,
contactez :

Maryline Blondel

Conseiller dispositifs individuels
02 32 08 10 46
m.blondel@anhf.fr

DES LOCAUX RÉNOVÉS POUR MIEUX VOUS ACCUEILLIR

Depuis le 15 février 2012, l'ANFH a réintégré le 85 rue Jean Lecanuet après agrandissement et lifting de ses locaux.

En effet, l'activité croissante liée notamment au plan inter a nécessité ces travaux. En 2011, 141 groupes de formation ont été mis en place par la délégation.

Ces locaux permettront également de mener, dans la convivialité, toutes nos réunions avec nos adhérents et nos membres des instances sur un même lieu, dans des locaux plus vastes, plus clairs et d'un meilleur confort. Au-delà de meilleures conditions de travail pour l'équipe, les agents des établissements adhérents en bénéficieront lors des formations organisées à l'ANFH.



IMAGIN'ACTION

Directeur de publication Vincent MANGOT, Président de l'ANFH de Haute Normandie
Rédacteur en chef Christine ALEXANDRE-MARC, Déléguée régionale
Comité de rédaction Céline BLONDIAUX, Annick BOUREZ, Martine DUPONT, Béatrice LASSERRE,
Céline MONFRAY, Patricia PETIT, Josette TESSON, Dominique BERNARD, Vincent MANGOT, Yves TANNIERE.
Conception rédactionnelle Martine CARTIER - **Design graphique** lardonsinuit.com
Portrait de Vincent MANGOT © Nicolas Broquedis - © Photos : ANFH
Impression IMPRIMERIE IC4 Tirage 26 000 ex. **Diffusion gratuite** N° ISSN 1623-5711
Titre-clé Imagin'action (Rouen)

ANFH

Haute-Normandie

85A, rue Jean Lecanuet - 76107 ROUEN cedex 1
Tél. 02.32.08.10.40 - **Fax** 02.32.08.10.41
e-mail hautenormandie@anhf.fr
www.anhf.fr